

ARRETE DU MAIRE n° 26-247**Portant autorisation de manifestation et réglementation
temporaire de stationnement et de circulation à l'occasion des
« FALTAISIES »**

- DIRECTION GENERALE DES SERVICES -
- SERVICE JURIDIQUE -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route et, notamment, ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-1, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
CONSIDERANT l'organisation de spectacles de rues par la Ville de Falaise dans le cadre du festival d'été dénommé « *Les Faltaisies* » du 21 juillet 2026 au 25 juillet 2026 ;
CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces animations, il est nécessaire de modifier temporairement les règles de circulation et de stationnement dans la Ville ;

A R R E T E**ARTICLE 1er -**

Il est organisé dans différents lieux de la Ville de Falaise des animations estivales dénommées « *Les Faltaisies* ». Les différents spectacles auront lieu du 21 juillet 2026 au 25 juillet 2026, et sont autorisés comme suit :

- **Le mardi 21 juillet 2026, à 15h00** : Spectacle « *Conte Abracadabrant* », Enceinte Castrale Guillaume le Conquérant ;
- **Le mardi 21 juillet 2026, à 16h00** : Spectacle « *Fratello* », Place Guillaume le Conquérant ;
- **Le mardi 21 juillet 2026, à 18h00** : Spectacle « *Look* », Place Belle Croix ;
- **Le mardi 21 juillet 2026, à 20h30** : Spectacle « *Déformation Professionnelle* », Doutes du Forum ;
- **Le mercredi 22 juillet 2026, à 18h00** : Spectacle « *Caillasse* », Doutes du Forum ;
- **Le mercredi 22 juillet 2026 à 20h30** : Spectacle « *Pelat* », Place Belle Croix ;
- **Le jeudi 23 juillet 2026, à 18h00** : Spectacle « *Cavalcade en Cocazie* », Domaine de la Fresnaye, avant du Château ;
- **Le jeudi 23 juillet 2026 à 20h30** : Spectacle « *Newroz* », Doutes du Forum ;
- **Le vendredi 24 juillet 2026 à 20h30** : Spectacle « *Damoclès* », Doutes du Forum ;
- **Le samedi 25 juillet 2026 à 15h00 et 18h00** : Spectacle « *It really hurts when your head hits the concrete amsterdam* », Enceinte Castrale Guillaume le Conquérant ;
- **Le samedi 25 juillet 2026 à 16h00** : Spectacle « *La pause* », Place Belle Croix ;
- **Le samedi 25 juillet 2026 à 20h30** : Spectacle « *Quator* », Doutes du Forum

Agencé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260713-26-247-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026
Affichage : 13/07/2026

ARTICLE 2 -

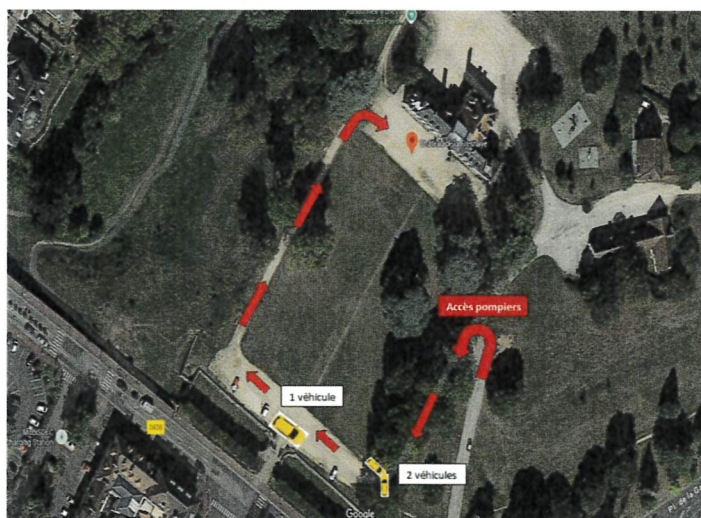
Les lieux concernés par ces manifestations sont les suivants :

- Doutes du Forum ;
- Place Belle Croix ;
- Enceinte Castrale Guillaume le Conquérant ;
- Domaine de la Fresnaye ;
- Place Guillaume le Conquérant.

ARTICLE 3 -

Pour permettre le bon déroulement de ces animations :

- La circulation et le stationnement sont interdits dans le **Parc du Château de la Fresnaye**, à l'exception des véhicules de secours et de services, des organisateurs de l'évènement et des riverains, **le jeudi 23 juillet 2026 de 17h30 à 19h30**, et selon le plan reproduit ci-dessous :



- La circulation et le stationnement sont interdits, au niveau des **Doutes du Forum**, à l'exception des véhicules de secours et de services, et des organisateurs de l'évènement, **le mardi 21 juillet 2026, de 20h00 à 22h00, le mercredi 22 juillet 2026, de 17h30 à 19h30, le jeudi 23 juillet 2026, de 20h00 à 22h00, le vendredi 24 juillet 2026, de 20h00 à 22h00 et le samedi 25 juillet 2026 de 20h00 à 22h00**, selon le plan reproduit ci-dessous :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260713-26-247-AR

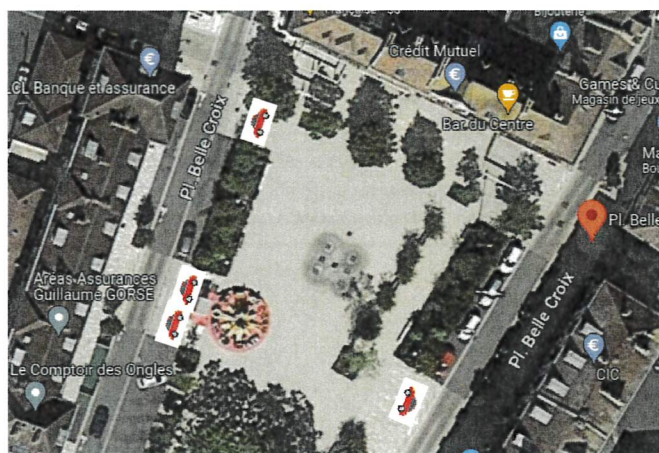
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026
Affichage : 13/07/2026

ARTICLE 4 –

Conformément aux prescriptions Préfectorales, en lien avec le déclenchement du plan VIGIPIRATE niveau 2 – Sécurité Renforcée, la Ville de Falaise positionnera des véhicules anti-bélier, bloc moteur vers l'avant :

- Au niveau du **Parc de la Fresnaye**, fermé à la circulation dans la partie basse, selon le plan reproduit à l'article 3 ;
- Au niveau des **Douves du Forum**, fermée à la circulation, selon le plan reproduit à l'article 3 ;
- Au niveau de la **Place Belle-Croix**, le mardi 21 juillet 2026, de 17h30 à 19h00, le mercredi 22 juillet 2026, de 20h00 à 22h00 et le samedi 25 juillet 2026, de 15h30 à 17h15, selon le plan reproduit ci-dessous :



- Au niveau de la **Place Guillaume le Conquérant**, le mardi 21 juillet 2026, de 15h30 à 17h30, selon le plan reproduit ci-dessous :



ARTICLE 5 –

Les panneaux de signalisation réglementaires nécessaires, ainsi que des barrières délimitant le périmètre interdit, seront apposés par les Services techniques de la Ville afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260713-26-247-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026
Affichage : 13/07/2026

ARTICLE 6 –

La Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le 09 juillet 2026.



Le Maire
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMIS EN PREFECTURE
ET AFFICHE LE

13 JUIL. 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260713-26-247-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026
Affichage : 13/07/2026